

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne Chauffage Ventilation Climatisation, session 2026, dans l'académie de RENNES.

Le président de l'Université Rennes 2 ,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2026 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de RENNES, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne Chauffage Ventilation Climatisation, au titre de l'année 2026, dans l'académie de RENNES :

Monsieur LE CORRE David, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle, président, Université Rennes 2, Rennes.

Monsieur LE BELLER Marc, ingénieur d'études de classe normale ird, expert, Université de Brest, Brest.

Madame LE DAFNIET Anne, ingénieure d'études hors classe, Université Rennes 2, Rennes.

Madame PELLISSIER Anne, ingénieure d'études de classe normale, suppléante, Université Rennes 2, Rennes.

Fait à *Rezezes*, le *25 mai 2026*

 Le Président

UNIVERSITÉ
RENNES 2 Vincent GOUËSET